L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Succursale : 79 rue de Chartres.
Edition : BELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 21 DECEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Une maison rue Marais, près Bayou, 2[illegible]. Adresse : Spear & Escoffier. 20 déc—3[illegible]

DEMANDES.

DEMANDE—Vieux timbres de poste, français et anglais, sur enveloppe. S'adresser : Thiers, P. O. Box 143. 15déc—7[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Patterson McCan.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division No 16. Il est ordonné que Mme Mary Tobin Stumpel, de Brooklyn, Kings County, Etat de New York, ci-devant veuve mineure Kate Elizabeth Mc-Can Fanny Tobin McCan, Charles Patterson McCan et David Chambers McCan, a fait appel[illegible] dans cette Cour pour l'autorisation de vendre[illegible] de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui de droit d'aucune[illegible] raisons pour lesquelles dans les dix (10) jours à partir de la première publication de cet avis, l'autorisation applicati[illegible] de la curatrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
Signé) RUG. D'HÉRETTE
Député Greffier
Nouvelle-Orléans, le 16 décembre 1894.
16 déc—9 f mars

PAR LE CONSTABLE.

E. Fernandez vs J. Herbst.

DEUXIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 21,632. — En vertu d'un writ de ferî facias à moi remis par l'Hon. Ernest Morel, juge de la deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la rotonde du plaignant, entre Bienville et Conti, Dauphine et Bourbon, entre Dauphine et Mord Romain, cette Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 28 Décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

[illegible] dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après le certificat enregistré en mon bureau.

PAUL POETTER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

14 déc—14 21 28

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles et installations d'un café et autres d'un lot de meubles, d'un coffre-fort, etc.

Hermann & Lanata vs. George G. Voltier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 44,460.—En vertu d'un ordre de vente en date du 12 décembre courant, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 décembre 1894, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local situé des rues Toulouse et Bourbon—Le contenu et installations, etc., du café, consistant de : comptoirs, étagères, miroir, tables, chaises, coffre-fort, portraits, stove, cash register, chandeliers ; aussi : verrerie, faïence, bière vins, whiskey, liqueurs, cigares, etc., et un lot de meubles, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
13déc—15 17 20 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de F. Clausing et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,715.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

21déc—21 25 30

Succession de Joseph Meis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 44,381.—Division C. Il a été accordé par le présent à qui de droit d'aucune[illegible] raisons pour lesquelles dans les dix (10) jours à partir de la première publication de cet avis, l'application de la curatrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

21 déc—21 25 30

Succession de N. B. Wallace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,493.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julie Delberry Wiggin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

20 déc—20 22 29

Succession de Thomas F. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,801—Division D—Attendu que Mary Alice Gonzales, veuve de Thomas F. Sherlock, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas F. Sherlock, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont concernant d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

19déc—19 23 28

Succession de Jean D'Hérédi et Marie Louise Foudar, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 44,276.—En vertu d'un ordre de Mme Victorine D'Hérédi, veuve de Pierre Arrieur, à présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean D'Hérédi et Marie Louise Foudar, sa femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Patrick Carbrey et en femme, Ann Carbrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 44,284—Division A—Attendu que Mary Markey (née Whittle), veuve de Patrick Markey, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Carbrey et sa femme Ann Carbrey, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Edward Harvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,518—Division B—Attendu que Alfred Harvey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Harvey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

12 déc—12 16 21

Succession de E. F. Wiggin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,758—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julie Delberry Wiggin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

19déc—19 23 28

Succession de Michael Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,839—Division B. Attendu que Mary Cavris Donnelly et Michael Donnelly, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Donnelly, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier

15déc—15 19 23

PAR'OIDIUM

(Pas poison !)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Il tue des insectes des pays des bestes nuisibles et des mauvaises et des vers qui ravagent les meilleurs fruits du champs.

Le *Parroidium Bernet*, est un désinfectant sans rival, détruit les puces, les cooperons, les coquerelles et toutes sortes de fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre mandat-poste de 50 cents à M. P. J. Bernet-Saint Rémi, Minnesota.

A vous demandés partout.

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention ! Spéculateurs, Percenteurs qui cherchent à faire un bon placement.

Latiers et tous ceux qui cherchent une place pour construire une maison sont tous les jours mis. Pourquoi[illegible] vous à vingt millions de la ville, au milieu des[illegible], dépenser votre argent dans des villes un peu éloignées, quand il vous est facile, pour moins d'argent, d'acheter des lots de terre élevés, en plein centre de notre grande ville.

100 Lots de Terre

Premier District.

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tu nne avenue, Southern Alabama Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lecoute, le JEUDI, 27 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur.—Bureau No 9 rue Carondelet.—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (629 et 631 rue Commune, à midi, le mardi 1 Janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Hon. M. H. Lighton, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de François Lacroix, la propriété ci après décrite, l'après un plan exposé à la Bourse des Encanteurs :

1° Six (6) lots de terre, situés dans l'Iot No 601 borné par les rues Broad, Gravier, White et Perdido, et désignés comme lots Nos 5 à 8 inc nativement, et 21 à 36 inclusivement. 2° Dix-sept (12) lots de terre situés dans l'Iot No 612, bornés par les rues Tulane, les rues White, Dupré et Gravier, et désignés comme lots Nos 1 à 15 inclusivement, et lot No 32. 3° Quinze (15) lots de terre situés dans l'Iot No 614, et bornés par les rues Gravier, White, Perdido et Dupré, et désignés comme lots Nos 6 et 7 et 13 à 24 inclusivement et 33 à 35 inclusivement.

4e Trente (12) lots de terre situés dans l'Iot No 615, bornés par les rues Grav.er, Dupré Perdido et Bienville, et désignés comme lots Nos 7 à 10 inclusivement et 19 à 26 inclusivement.

5e Dix (10) lots de terre situés dans l'Iot No 616, bornés par les rues Poydras ou Julie, Rendon, Perdido et Lopez et désignés comme lots Nos 11 à 20 inclusivement.

6e Vingt-neuf (29) lots de terre situés dans l'Iot No 677, bornés par les rues Hyam, Tulane Avenue, Rendon et Gravier et désignés comme lots Nos 1 à 14 inclusivement et 27 à 32 inclusivement.

7e Dix-huit (18) lots de terre, situés dans l'Iot No 831, borné par les rues Banks, Bernadotte, St-Patrick et Palmyre, et désignés comme lots Nos 10 à 27, inclusivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sûreté usuelles. Les[illegible] opposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—6 10 janv—

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les jolies et productives
RÉSIDENCES DOUBLES,
Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2
rue Clouet,
Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriété Immobilière, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain et les constructions dessus, situés dans la Troisième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Franklin, Elysian Fields, Roman et Marais, et désignés comme Iots Nos 1 et 2 ; aussi, un autre terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Franklin, Roman, Marais et Elysian Fields, et désigné comme Iot No 3.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Frais de vente à la charge de l'acquéreur.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
9 déc—9 19 26

PAR KINGSTON & HORN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au No 625 rue Tchoupitchez,
MEUBLES ET ARTICLES DIVERS, ETC.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, No 629 rue Commune, LUNDI, Dl. 31 décembre 1894 à 10 heures du matin, en vertu et conformément à un ordre, dans l'affaire intitulée : Succession de Georges H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée : In Succession de Yve Marie Sabouret a, No 44,487 de ce dernier de la dite cour, et pour le compte de la dite succession à l'enchère publique il sera vendu :

Le tout au comptoir de la dite propriété, consistant en meubles, etc., etc.

Conditions—Comptant.

30 déc—20 23 30 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Vendredi, le 21 décembre 1894.

Succession de Gustave Bookenhogan.

Groceries, Vins, Liqueurs, Bois, Charbons, un lot de meubles de maison et une action du Enterprise Ride Club.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureau 629 rue Commune.—VENDREDI, le 21 décembre 1894, 10 heures A. M., sur les lieux, situés au coin des rues Nicholas et Derbigny, il sera vendu, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et daté le 10 décembre 1894, et dans l'affaire de la succession de Gustave Hockenhagen, No 44,434 du dossier de la dite cour à l'enchère publique il sera vendu :

1° Vingt-deux (22) lots de terre situés dans l'Iot No 635, borné par les rues Gravier, Dupré Perdido et Derbigny et désignés comme lots Nos 7 à 10 inclusivement et 19 à 26 inclusivement.

2° Six (6) lots de terre situés dans l'Iot No 636, borné par les rues Poydras ou Julie, Rendon, Perdido et Lopez et désignés comme lots Nos 11 à 20 inclusivement.

3° Vingt-neuf (29) lots de terre situés dans l'Iot No 677, borné par les rues Hyam, Tulane Avenue, Rendon et Gravier et désignés comme lots Nos 1 à 14 inclusivement et 27 à 32 inclusivement.

4e Dix-huit (18) lots de terre, situés dans l'Iot No 831, borné par les rues Banks, Bernadotte, St-Patrick et Palmyre, et désignés comme lots Nos 10 à 27, inclusivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt, garantie par lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sûreté. Acte de vente aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

16 déc—16 23 30—Janv 6 13 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Aussi—

Un Iles-entier de Terre,

De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Socrate et Gayoso.

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau No 9 rue Carondelet.—JEUDI, le 10 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George G. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée : Succession de Yves Marie Sabouret a, No 44,487 de ce dernier office, et pour le compte de la dite succession à l'enchère publique il sera vendu :

100 Lots de Terre

Premier District.

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tulane avenue, Southern Alabama Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lecoute, le JEUDI, 27 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS, encanteur.—Bureau No 9 rue Carondelet.—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (629 et 631 rue Commune, à midi, le mardi 1 Janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Hon. M. H. Lighton, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de François Lacroix, la propriété ci après décrite, l'après un plan exposé à la Bourse des Encanteurs :

1° Six (6) lots de terre, situés dans l'Iot No 601 borné par les rues Broad, Gravier, White et Perdido, et désignés comme lots Nos 5 à 8 inc nativement, et 21 à 36 inclusivement. 2° Douze (12) lots de terre situés dans l'Iot No 612, bornés par les rues Tulane, les rues White, Dupré et Gravier, et désignés comme lots Nos 1 à 15 inclusivement, et lot No 32. 3° Quinze (15) lots de terre situés dans l'Iot No 614, et bornés par les rues Gravier, White, Perdido et Dupré, et désignés comme lots Nos 6 et 7 et 13 à 24 inclusivement et 33 à 35 inclusivement.

4e Trente (12) lots de terre situés dans l'Iot No 615, bornés par les rues Gravier, Dupré Perdido et Bienville, et désignés comme lots Nos 7 à 10 inclusivement et 19 à 26 inclusivement.

5e Dix (10) lots de terre situés dans l'Iot No 616, bornés par les rues Poydras ou Julie, Rendon, Perdido et Lopez et désignés comme lots Nos 11 à 20 inclusivement.

6e Vingt-neuf (29) lots de terre situés dans l'Iot No 677, bornés par les rues Hyam, Tulane Avenue, Rendon et Gravier et désignés comme lots Nos 1 à 14 inclusivement et 27 à 32 inclusivement.

7e Dix-huit (18) lots de terre, situés dans l'Iot No 831, borné par les rues Banks, Bernadotte, St-Patrick et Palmyre, et désignés comme lots Nos 10 à 27, inclusivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt, garantie par lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sûreté. Acte de vente aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

16 déc—16 23 30—Janv 6 13 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Aussi—

Un Iles-entier de Terre,

De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Socrate et Gayoso.

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau No 9 rue Carondelet.—JEUDI, le 10 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George G. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée : Succession de Yves Marie Sabouret a, No 44,487 de ce dernier office, et pour le compte de la dite succession à l'enchère publique il sera vendu :

1° Deux certaines lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'Iles No 251, borné par les rues Clouet, Montagut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer annexé à un acte de l'inventaire dans cette affaire, fait par Edgar Pillié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurant, à pied américain, comme suit, à savoir : Le lot "A" commençant à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 8 pieds 5 pouces et 4 lignes de lot original No 6, et la moitié de lot original No 7 au Sud-Est.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés sont choses rares et méritent examen.

Conditions—Un tiers en plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un ou deux ans de crédit, avec billets garnis, hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie ; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis pour tout lot vendu.

Actes de ventes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—Janv 6 13 & date

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE

Un lot de terre de choix formant l'encoignure des rues Toledano et Constance.

Succession de Mary Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy.

Cour Civile de District—Dossier No 44,085.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 143 rue Carondelet près de Commerce—MERCREDI, le 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Thomas H. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 novembre 1894, dossier No 44,085, et à la cause de la succession de Marie Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy, il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre, cassable avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot No 160, borné par les rues Constance, Lauver, Toledano et Louisiana Ave., et formé de cein des rues Constance et Toledano, désigné par le No 22 et mesure 32 pieds de face rue Constance, par une profondeur de 120 pieds rue Toledano de 139 pieds entre lignes parallèles, d'après le plan à la place de la vente.

Conditions—Un tiers en vente à mi-comptant, et le reste à un crédit d'un et demi an, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles. Le[illegible] No 10 pour cent comptant sur les lieux et le paiement des frais de 1895.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 déc—2 9 16 23 30 & date

PAR KINGSTON & HORN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de terre de valeur pour bâtir, près de l'avenue Canal et des rues Genois, Gasquet et Palmyre.

Succession de Joseph A. Berk.

No 33,364—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée : Succession de Joseph A. Berk, No 33,364 du dossier de la dite cour, et pour le compte de la dite succession à l'enchère publique il sera vendu :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Franklin, Elysian Fields, Roman et Marais, et désigné comme lots Nos 1 et 2 ; aussi, un autre terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Franklin, Roman, Marais et Elysian Fields, et désigné comme lot No 3.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Frais de vente à la charge de l'acquéreur.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
9 déc—9 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sophie Hahn, (née St cagel) Marcq[illegible] 9 janvier 1894. Propriété à Carrollton.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631, rue Commune—Le MERCREDI, 9 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans certain procès, intitulé "Succession de Sophie Stengel, décédée, femme de John Hahn," et pour le compte de la dite succession il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, désigné par le No 5, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

2e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

3e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

4e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

5e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

6e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

7e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

8e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

9e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

10e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

11e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

12e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

13e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

14e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

15e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

16e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

17e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

18e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

19e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

20e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

21e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

22e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

23e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

24e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

25e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y sont à présent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Iot borné par les rues Constance, Toledano, Jena et Chestnut ; les dits lots mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Gadit sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

26e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s